



Congés payés

Par Pascal duke

Bonjour

Je suis actuellement en mi-temps thérapeutique et je dois embrayer dès demain (1er juillet) sur une retraite progressive à 60%.

J'ai une question concernant mes congés 2026, mon DRH vient de m'apprendre que n'ayant travaillé que 3 jours / semaine jusqu'à aujourd'hui, mes congés seraient amputés vu qu'ils sont calculés sur le nombre de jours travaillés dans la semaine.

En gros, je n'aurais plus droit qu'à 15 jours au lieu de 25.

Pouvez-vous me dire si cette règle est vraie ? Je n'en avais jamais entendu parler avant .

Et si c'est avéré, est ce que je serai soumis à cette même contrainte lorsque je serai en retraite progressive ?

J'espère que j'ai été assez clair !

Merci de votre réponse

Par janus2

Bonjour,

Comment sont calculés vos CP, jours ouvrables ou ouvrés ?

Si en jours ouvrables, le cas général, peu importe le nombre de jours travaillés, vous avez droit à 30 jours ouvrables de CP par an.

En revanche, quand vous prenez des congés, tous les jours ouvrables sont décomptés, même les jours où vous ne travaillez pas habituellement.

L'important étant que vous puissiez bénéficier de vos 5 semaines de CP.